MARCHES DE L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

FOURNITURE ET LIVRAISON D'UN TRACTEUR FORESTIER BLINDE et d'un BROYEUR FORESTIER

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES PARTICULIÈRES

(C.C.A.T.P.)

APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPEEN

(passé en application des articles L.2113-10 et R.2113-1, L.2124-2 et R.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique)

MARCHE PONCTUEL

N°2026-8360-011

Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet la fourniture et la livraison d'un tracteur forestier blindé et d'un broyeur forestier pour l'unité de production Aquitaine de l'Agence Travaux de l'Office National des forêts, Direction Territoriale Centre Ouest Aquitaine.

L'exécution de ce marché est régie par le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de Fournitures Courantes et Services issu de l'arrêté du 30 mars 2021 (CCAG-FCS) (approuvé par arrêté du 30 mars 2021 – NOR : ECOM2106868A publié au JORF du 1er avril 2021) et sauf dérogations mentionnées dans le CCATP.

Pouvoir adjudicateur

Office National des Forêts
Direction territoriale Centre Ouest Aquitaine
Agence Travaux
100 Bd de la Salle
45760 Boigny sur Bionne

Personne signataire du marché

La personne signataire du marché est Monsieur Eric SEVRIN, adjoint à Directrice Territoriale Centre Ouest Aquitaine.

1 IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

1.1. Pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur est l'Office National des Forêts, Agence Etudes et Travaux Centre Ouest Aquitaine, 100 Boulevard de la Salle 45760 Boigny sur Bionne, établissement public à caractère industriel et commercial, immatriculé sous le numéro unique d'identification SIRET 662 043 116 03020, dont le siège est la DT CENTRE OUEST AQUITAINE.

1.2. Personne en charge de l'exécution et du suivi du marché

La personne en charge de l'exécution et du suivi du marché est Mr Thomas FERRIER chargé d'achats pour l'Agence Travaux COA.

1.3. Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R.2191-60 et R.2191-61 du code de la commande publique (nantissements ou cessions de créances)

M. Sylvain COSTA
Chef du service financier
Direction territoriale Centre Ouest Aquitaine
9 Rue Raymond Manaud 33520 Bruges
Email : sylvain.costa@onf.fr

1.4 Personnes auprès de qui des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus

M. Cédric BOUCHET
Responsable de l'UP AQUITAINE
Email : cedric.bouchet@onf.fr

1.5 Personnes auprès de qui des renseignements d'ordre juridique et administratif peuvent être obtenus

Mme Yamina KECHEROUD
Responsable territorial Achat
Direction territoriale Centre Ouest Aquitaine
9 Rue Raymond Manaud 33520 Bruges
Email : yamina.kecheroud@onf.fr

1.6 Comptable assignataire des paiements

Le comptable assignataire des paiements est l'Agent Comptable secondaire au sein de la Direction Territoriale.

2 OBJET DU MARCHE

2.1 Objet du marché

Le présent marché a pour objet la fourniture et la livraison d'un tracteur forestier blindé et d'un broyeur forestier pour l'unité de production Aquitaine de l'Agence Travaux de l'Office National des forêts, Direction Territoriale Centre Ouest Aquitaine.

L'exécution de ce marché est régie par le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de Fournitures Courantes et Services issu de l'arrêté du 30 mars 2021 (CCAG-FCS) (approuvé par arrêté du 30 mars 2021 – NOR : ECOM2106868A publié au JORF du 1er avril 2021) et sauf dérogations mentionnées dans le CCATP.

2.2 Classification CPV

La référence à la nomenclature communautaire (nomenclature CPV) est la suivante :

Code CPV	Désignation	Lot
16700000-2	Tracteurs	Lot 1
16600000-1	Machines spécialisées à usage agricole ou sylvicole	Lot 2

3 CONTEXTE ET CARACTERISTIQUES DU MARCHE

3.1 Procédure

Il s'agit d'un appel d'offres ouvert passé en application des articles L.2124-2, R.2124-2, R.2161-2 et suivants du code de la commande publique.

3.2 Forme du marché

Le présent marché est un marché ponctuel composé de deux (2) lots.

3.3 Décomposition en lots

Lots	Objet
Lot 1	Tracteur forestier blindé
Lot 2	Broyeur forestier

3.4 Attribution du marché

Chaque lot fera l'objet d'une attribution distincte à un seul opérateur économique. Un même candidat peut présenter une offre pour un seul lot, plusieurs lots ou l'ensemble des lots.

Les offres sont analysées et classées lot par lot, conformément aux critères de jugement des offres définis dans les documents de la consultation.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer plusieurs lots à un même candidat lorsque celui-ci présente, pour chacun des lots concernés, l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de sélection des offres.

Aucune limitation n'est fixée quant au nombre de lots pouvant être attribués à un même candidat.

L'attribution d'un lot est indépendante de l'attribution des autres lots. Le rejet ou l'acceptation d'une offre sur un lot est sans incidence sur l'examen des offres présentées par le même candidat pour les autres lots.

Le marché sera attribué, pour chaque lot, au candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres définis dans le règlement de la consultation.

3.5 Durée du marché

Le marché prend effet à compter de sa date de notification.
Il s'achève à l'issue de l'exécution des obligations contractuelles, notamment la livraison, la réception et la période de garantie.

3.6 Délai de livraison

Le candidat précisera dans son offre le délai de livraison exprimé en semaines. Le délai sera également écrit dans l'acte d'engagement du candidat.

Le délai court à compter de l'envoi de la notification à l'entreprise retenue.

4 DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU MARCHE

Les documents contractuels constitutifs du présent marché sont, par ordre de priorité décroissante :

- l'Acte d'Engagement et l'annexe financière détaillée et signée du candidat qui en est son complément indissociable ;
- le présent Cahier des Clauses Administratives et Technique Particulières (C.C.A.T.P.) ;
- le Cahier des Clauses Administratives Générales des marchés publics de fournitures courantes et de services approuvé par arrêté ministériel du 30 mars 2021, non joint au dossier de consultation des entreprises mais réputé connu par les candidats.

En cas de contradiction ou de différence entre les pièces constitutives du marché, ces dernières prévalent dans l'ordre où elles sont énumérées ci-dessus.

5 SPECIFICATION TECHNIQUES

5.1. Généralités

Le présent marché a pour objet l'achat d'un tracteur forestier blindé et un broyeur forestier permettant la réalisation de travaux de broyage sur cloisonnements, de broyage en plein de végétation ligneuse sur l'unité de production Aquitaine.

5.2. Description du tracteur forestier (200 à 260 cv)

Afin de permettre d'effectuer les travaux de broyage, le tracteur présente les caractéristiques suivantes :

Dimensions générales et caractéristiques :

- Largeur hors tout maximale (pneus larges) : 2.50m
- Longueur hors tout maximale 5.50 m
- Empattement maximal : 2.90m
- Poids compris entre 7 et 8.2 T (hors blindage)
- Hauteur hors tout : 3.15m maximum
- Garde au sol : 52cm minimum

Moteur :

- 6 cylindres à turbo compresseur – intercooler Ai/Air
- Cylindrée de 6 700 cm3 à 7500cm3
- Puissance nominale (ISO 14 396) entre 200 Cv et 260 Cv, moteur répondant aux exigences du Règlement (UE) 2016/1628 (Stage V) relatif aux émissions des engins mobiles non routiers.
- Couple maximum compris entre 1100Nm et 1500 Nm à 1500 trs/min
- Puissance délivrée avant booster : 200 cv minimum
- Dispositif de démarrage à froid basse température
- Régime moteur constant
- Ventilateur de refroidissement pour tracteur, de type Vistronic (commande visqueuse pilotée électroniquement) ou équivalent.
- Echappement latéral
- Filtre à air sec + pré nettoyage du filtre de type strato
- Batterie 12V à minima 170A
- Coupe batterie électronique
- Réservoir carburant, capacité comprise entre 330l et 500l.
- Réservoir Ad-Blue (si équipé) : 45l à 55l

Pour des raisons de sécurité, afin d'éviter tout incendie et/ou toute autre risque, le candidat présentera précisément les modalités de déclenchement des régénérations « débrayables » ou non, les avertissements sonores avant ces opérations quand l'engin le nécessite, la durée approximative entre avertissement et déclenchement de la régénération, les durées entre régénération et leur périodicité approximatives.

Transmission :

- Quatre roues motrices
- Transmission à variation continue (50 km/h)
- L'engin pourra fonctionner en vitesse rampante < 1 km/heure avec commande dédiée réglable à 0.1km/h.

- Inverseur à commande électrohydraulique à gauche au volant sur commande multifonctionnelle

Pont arrière :

- Réducteur epicycloïdaux : Un réducteur épicycloïdal est un dispositif mécanique compact qui réduit la vitesse tout en transmettant un couple élevé grâce à un système d'engrenages planétaires
- Automatisme de blocage de différentiel électrohydraulique
- Pneumatiques de type forestier de 620/70 R38 à 650/70R38 ou aux caractéristiques similaires.

Freins :

- Frein de service multidisque à commande hydraulique
- Frein de stationnement multidisques à commande électronique
- Freinage de remorque unique pneumatique double ligne et universel
- Alimentation vers compresseur standard (voir paragraphe §7 pour description complète)

Prise de force :

- Régimes en tours/minutes : 540/540 ECO – 1000/1000 ECO
- 2 embouts de prise de force 6 et 21 cannelures
- Dispositif de démarrage progressif
- Commande secondaire sur les ailes arrière
- Automatisme d'engagement et de désengagement

Système hydraulique :

- **Circuit hydraulique centre fermé PFC (Pressure Flow Compensated)**. Système hydraulique de tracteur capable d'adapter automatiquement le **débit d'huile** et la **pression** en fonction des besoins des équipements.
- 4 distributeurs gérés électroniquement

Relevage arrière

- 3 points cat. II/III N avec attaches rapides et stabilisateurs réglables à broches
- Capacité de relevage maximale comprise entre 8000 et 12000 kg
- Sur 2 vérins externes de diamètres compris entre 100 et 130mm
- Compensateur d'oscillations
- Contrôle électronique EHC. L'EHC (Electronic Hitch Control) permet de : **contrôler précisément la montée et la descente des outils attelés** (charrue, décompacteur, broyeur, etc.)
- Contrôle d'effort par les bras inférieurs et contrôle de patinage
- Boutons de contrôles complémentaires sur les ailes arrière

Pont avant

- Pont avant suspendu de classe IV
- Engin équipé de pneus forestiers de dimensions d'environ 540/70 R30 ou aux caractéristiques similaires, jantes fixes renforcées et protection pour valve à vis.
- Protection de l'arbre de transmission par carter résistant aux chocs

Attelage

- Attelage modulaire minimum de 350mm avec insert de piton (résistance 2500 à 3000kg).

Cabine et poste de conduite

- Cabine répondant aux homologations ROPS (structure de cabine), FOPS (toit de cabine), OPS (vitrages et grilles de sécurité).
- Niveau sonore au poste de conduite < 90 db(A) selon le code normalisé n° 5 (février 2018) de l'OCDE ;

- Cabine équipée d'une grille de protection avant. Cabine climatisée, chauffée, filtrée (poussières grossières et inoffensives) :
 - Siège conducteur à revêtement tissus et à suspension pneumatique de type DDS minimum avec extension de dossier pivotante, amortisseur longitudinal et latéral et réglage des lombaires pneumatique. L'assise et le dossier seront chauffant à ventilation passive.
 - Siège passager
 - Climatisation automatique

- Eclairage par au moins 16 phares : 6 LED/halogènes répartis à l'avant, et 6 LED/halogènes à l'arrière de l'engin et 4 sur les côtés de l'engin. En outre, l'engin présentera au moins 2 gyrophares LED à fixation solide

- Poste inversé avec conversion du siège avec plateforme rotative 180° avec différentes positions (12h, 14h et 18h…). le poste inversé intègrera les commandes dédiées : direction, embrayage, frein et accélérateur
- 2 caméras de contrôle : 1 AV et 1 AR
- Cabine munie d'un extincteur à main (Extincteur à poudre mini 2 kg fixé dans la cabine)
- Ecran de commande de taille minimale de 8 pouces
- Essuie-glace AV/AR
- Autoradio Bluetooth pour connexion mobile
- Compartiment frais pour stockage de denrées alimentaires journalières.

Equipement de guidage automatique GPS

- Equipement en télémétrie permettant de localiser l'engin et le relevé de paramètres (heure de fonctionnement, consommation de carburant, performances moteur)
- Système de guidage GPS (double antennes GNSS) sous couvert végétal permettant au tracteur de suivre automatiquement des trajectoires avec antenne déportée sur véhicule accompagnateur (si besoin)

Blindage forestier et sécurité incendie :

- Engin protégé par un blindage forestier de type « landais » (voir photos ci-dessous) avec trappe de visite Ad-blue sous la chaudière, équipé d'un kit d'extinction incendie (portière chauffeur/cabine, brumisation moteur et chaudière de régénération),







Ces photos n'ont pour but que d'illustrer l'attendu en termes de blindage et d'ouverture pour maintenance.

- Le blindage de protection présentera des « bavettes » afin d'empêcher les déchets de broyage ou de végétations de s'introduire dans la partie « moteur » ou des zones du blindages inaccessibles. Des bavettes seront aussi présentes à l'arrière de la cabine au-dessus des distributeurs hydrauliques et autres éléments au-dessus de la prise de force.

Pour des raisons de sécurité, afin de d'évaluer l'adaptation du blindage aux problématiques d'incendies mais aussi aux préoccupations de protection de l'engin, le candidat présentera, dans une notice technique spécifique, et de manière précise l'ensemble du blindage, les coordonnées du « blindeur », les différentes trappes de visite permettant un entretien au quotidien, et toutes les spécificités du blindage proposé. Il accompagnera sa description de photos pour les trappes, les protections de dispositifs de régénération, et les modes d'ouverture et de démontage de la « ventrale ».

Equipements à inclure dans l'offre :

- La signalisation installée sur le tracteur et l'outil périphérique devra être conforme aux normes en vigueurs et au code de la route.
- Gyrophare amovible
- Treuil hydraulique 10/12 tonnes avec câble souple synthétique en 16 mm minimum
- Masses avant, masse trompette et caisse de contre charge nécessaire pour équilibrer l'engin muni du broyeur décrit ci-dessous.
- Dispositif de de nettoyage au niveau du radiateur de refroidissement **(le descriptif technique détaillera le système proposé)**
- Anti-calage moteur
- Compresseur standard alimenté par système de freinage. Compresseur AR de 159cm3 avec connecteur rapide type push-pull avec flexible d'environ 5m avec soufflette long bec,
- Le candidat pourra proposer un équipement supplémentaire de protection contre l'incendie (réserve d'eau adaptée ou autre système).

Une annexe technique comprenant les caractéristiques du tracteur doit être complétée et fournie avec l'offre. Il détaillera l'ensemble de l'engin et présentera les caractéristiques demandées pour les points cités ci-dessus.

5.3. Description du broyeur

Broyeur avec rotor, à marteaux fixes par entraînement par cardan à limiteur de couple sur prise de force.

L'outil sera équipé d'un rabatteur hydraulique de branches (ou dents de scarification) renforcé

dimensionné aux travaux forestiers sur végétation ligneuse de diamètre minimum de 70 mm et maximum de 300 mm.

L'outil sera adapté à un tracteur dont la puissance est comprise entre 200 et 260CV (voir engin décrit dans le lot 1). Il sera équipé d'un kit de transmission avec embrayage hydrodynamique.

Le poids de l'outil attelable sera compris entre 2000kg et 2500kg.

Le broyeur devra avoir une largeur de travail **comprise entre 200cm et 210 cm.** Sa largeur hors-tout ne pourra dépasser les 2,50m.

Le rotor aura un diamètre compris entre 480 et 550mm.

L'entrainement du rotor sera réalisé par 4 à 6 courroies.

Les marteaux fixes auront une forme étroite. L'outil sera équipé de 40 à 60 marteaux, munis de pastilles au carbure de Tungstène. (Préciser dans l'offre le type de marteaux)

Il sera équipé de systèmes antiprojections avant et arrière (porte arrière ouvrante sur vérin et rideaux de chaines)

Le broyeur sera muni de patins latéraux réglables en hauteur et démontables avec des renforts en acier renforcé (de type Hardox 500 ou équivalent). Il sera livré avec le cardan d'entraînement adaptée ainsi que sa protection de sécurité.

L'outil bénéficiera d'un système de graissage centralisé.

Lors de la première mise en service, le fournisseur devra être présent et participer à la formation des utilisateurs de l'engin.

Renforts :

- Points d'attelage renforcé.
- Protection intégrée de tous les raccords hydrauliques et flexibles.
- Protection entre la boîte de renvoi et la prise de force contre l'intrusion des éléments externes.

Fourniture d'une documentation en français :

- Manuel d'utilisation, - Manuel pièces de rechange, - Manuel d'entretien avec schémas de fonctionnement (y compris hydraulique) – Carnet de bord.

5.4. Première révision et visites d'entretiens

Le matériel sera soumis à une révision de garantie à l'issu de ses 100 premières heures de fonctionnement. Le titulaire (ou son représentant agréé) réalisera cette révision à sa charge. Une fois cette révision effectuée, un justificatif sera obligatoirement fourni par le titulaire. Si une restriction de prise en charge est à décliner, la liste doit en être préciser dans le mémoire technique.

Le mémoire technique devra préciser les obligations en termes de visites périodiques prescrites dans les manuels du conducteur, notamment sur les garanties.

Préciser dans le mémoire technique, les cas de refus de la prise en charge par la garantie.
Une annexe technique comprenant les caractéristiques de sa structure (magasin/atelier et réseau de distribution et de réparation (régional et national), nombre de personnes en atelier/magasin, nombre d'antennes) sera présentée par les candidats.

5.5. Lieux de livraison et contact

UP AQUITAINE

Atelier de MIMIZAN route des plages perdues 40200 MIMIZAN

Contact : Sébastien DUBOIS – Conducteur de travaux 06.74.84.83.29 ou sebastien.dubois@onf.fr

5.6. Eléments à remettre à la livraison

À la livraison, l'engin et ses outils périphériques seront dotés de :

- Pour le tracteur :
 - la notice technique rédigée en langue française,
 - Le manuel d'utilisation des équipements (entretien et maintenance) rédigé en langue française avec schémas hydraulique et électrique.
 - Le cahier de recommandations du constructeur,
 - le certificat de mise en circulation délivré par le service des mines,
 - la carte grise,
 - les plaques d'immatriculation,
 - la signalisation de sécurité (minimum 1 gyrophare orange amovible) respectant les stipulations de l'article 5.2 du présent CCATP
 - Les éventuels outillages spécifiques nécessaires.

5.7. Formation

Le(s) titulaire(s) assurera(-ont) la formation du personnel chargé d'utiliser le tracteur et l'outil périphérique. Cette formation devra être dispensée avant la mise à disposition du matériel dans les centres.

Cette formation dite de prise en main sera d'une durée minimale de 4 heures, portera au minimum sur :

- La mise en route ;
- La formation auprès des chauffeurs (et/ou de l'encadrement : 2 à 3 personnes) sur l'utilisation et l'entretien préconisés par les constructeurs pour les engins ainsi que leurs équipements spécifiques et associés.
- Les modalités d'ouverture et de démontage du blindage pour garantir l'entretien de l'engin
- La présentation de l'outil de guidage
- La présentation du système « informatique » de gestion de l'engin : lancement et arrêt des régénérations, modifications de réglages… ce module poura faire l'objet d'une durée supérieure.

Le contenu de la formation sera détaillée dans une fiche jointe dans l'offre. Cette prestation incluse dans le prix d'achat devra apparaître chiffrée, et fera également l'objet d'un relevé de conclusions qui sera transmis au commanditaire.

5.8. Garantie

Le candidat précisera dans son offre la durée, le champ d'application et les conditions de la garantie.

Etant entendu que l'offre ne pourra pas être inférieure aux garanties légales.

6 PRIX ET MODALITES DE REGLEMENT

6.1. Unité monétaire

L'unité monétaire du marché est l'euro.

6.2. Forme et contenu des prix

6.2.1. Nature des prix

Le présent marché est traité à prix forfaitaires.

Le prix est fixé dans l'offre financière du candidat.

6.2.2. Contenu des prix

Tous les prix sont exprimés hors TVA.

Les prix sont unitaires et réputés comprendre toutes charges fiscales, parafiscales ou autres frappant les prestations prévues dans le présent marché.

6.3. Variation dans les prix

Les prix sont fermes pour toute la durée du marché.

6.4. Modalités essentielles de paiement

6.4.1. Avance

Aucune avance.

6.4.2. Acomptes

Sans objet.

6.4.3. Facturation

Les demandes de paiement seront envoyées de façon impersonnelle à l'ONF **de façon dématérialisée** dans les conditions précisées ci-après.

Les factures comporteront les informations suivantes :

- le nom et l'adresse du titulaire ;
- le numéro du présent marché : 2026-8360-011 ;
- les références du bon de commande afférent ;
- le nom du service destinataire ;
- le détail des fournitures livrées, objet de la facturation ;
- la ou les dates de livraison
- les prix HT, TTC et la TVA;
- les modalités de règlement (référence du compte postal ou bancaire du titulaire) ;
- la date d'établissement de la facture ;

Important : Les factures ne respectant pas ce formalisme seront refusées par l'ONF.

6.4.4. Transmission des factures

En application des dispositions de l'article L.2192-1 du Code de la commande publique, la transmission des factures s'effectue obligatoirement de manière électronique et sécurisée via le portail CHORUS Pro disponible à l'adresse suivante : https://chorus-pro.gouv.fr
Les informations nécessaires pour le portail Chorus Pro sont les suivantes :

- Numéro de marché :
 Marché enregistré dans le logiciel SAP, sous format 460000XXXX.

- Numéro d'engagement juridique :
 Bon de commande crée dans SAP et signé par l'ONF sous format 4500XXXXX.

- Numéro d'identification :
 66204311600018 pour le siège de l'ONF ou le SIRET mentionné sur le bon de commande si différent.

- Numéro de service exécutant :
 Ce numéro n'existe pas pour l'ONF.

6.4.5. Délai global de paiement

Le paiement des sommes dues au titulaire du marché sera effectué par le comptable assignataire de l'ONF par virement sur le compte bancaire ou postal du titulaire qui fournira un relevé d'identité bancaire du compte sur lequel seront effectués les paiements.

Le délai global de paiement du présent marché est fixé à 60 jours conformément aux dispositions du titre IV de la loi n°2013-100 du 28 janvier 2013 et du décret n°2013-269 du 29 mars 2013.
Ce délai court à compter de la date de réception de la facture.

Le délai global de paiement sera automatiquement suspendu :
- si le titulaire adresse sa demande de paiement à une autre adresse que celle fixée à l'article "facturation" du présent marché,
- si la facture comporte des prix différents de ceux prévus au marché ou des erreurs ou incohérences ne permettant pas son règlement,
- si le contrôle de la prestation prévu dans le présent C.C.A.T.P. n'a pas donné lieu à une admission.

Dans ce cas, une notification sera faite au titulaire précisant les motifs s'opposant au paiement et les justificatifs complémentaires à fournir.
Le délai global de paiement est alors suspendu jusqu'à la remise de la totalité des justifications réclamées.

Le dépassement du délai global de paiement ouvre, de plein droit, le versement d'intérêts moratoires.
Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points.
Le retard de paiement donne également lieu au versement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 euros.
Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant ci-dessus, le Titulaire peut demander au représentant du pouvoir adjudicateur une indemnisation complémentaire, sur justification.

6.4.6. Nantissement ou cession de créance

Le titulaire pourra céder ou nantir sa créance, en partie ou en totalité, dans le respect des dispositions prévues par les articles R.2191-46 à R.2191-63 du code de la commande publique.

7 DROIT, LANGUE

Les dispositions qui ne sont pas expressément prévues par le présent C.C.A.T.P. seront réglées conformément aux prescriptions du code de la commande publique.
Lorsqu'ils n'auront pu faire l'objet d'un règlement amiable entre les parties, les litiges survenus à l'occasion de l'exécution du présent marché seront de la compétence exclusive des juridictions administratives dans le ressort duquel le présent marché est exécuté.
En cas de litige, le droit français est seul applicable.
Tous les documents constituant, accompagnant ou cités à l'appui de la candidature et de l'offre doivent être rédigés en français. Les documents rédigés en langue étrangère sont néanmoins acceptés s'ils sont accompagnés d'une traduction en langue française dont l'exactitude est certifiée

par un traducteur expert auprès des tribunaux (tribunaux français ou tribunaux du pays du candidat) et dont le nom et l'adresse seront indiqués.
Dans le cadre de l'exécution de ce marché, en tant que de besoin, le titulaire désignera un correspondant parlant français.
Toutes les transmissions adressées à l'ONF doivent également être rédigées en français.

8 PROTECTION DE LA MAIN D'ŒUVRE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Le titulaire doit se conformer strictement :

- aux lois, décrets, circulaires, et autres textes réglementaires se rapportant à l'emploi des travailleurs étrangers en situation irrégulière et aux règles d'emploi d'un salarié dans le secteur public,
- aux textes législatifs et réglementaires en vigueur en matière de sécurité sociale, législation du travail, législation fiscale
-

5.2. Travailleurs étrangers

Les travailleurs étrangers doivent être munis du titre les autorisant à exercer une activité salariée en France lorsque la possession de ce titre est exigée en vertu soit de dispositions législatives ou réglementaires soit de traités ou accords internationaux.

5.3. Travail clandestin

Le Titulaire doit remettre au maître de l'ouvrage, tous les six mois durant l'exécution du marché, la pièce mentionnée aux articles D. 8254-2 à D.8254-5 du code du travail. Il s'agit de la liste nominative des salariés étrangers qu'il emploie et soumis à l'autorisation de travail mentionnée aux articles L.5221-2, 3 et 11 du code du travail. Cette liste précise, pour chaque salarié, sa date d'embauche, sa nationalité ainsi que le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail et justifiant de la régularité de la situation de son entreprise en vertu soit de dispositions législatives ou réglementaires soit de traités ou accords internationaux.
Le Titulaire du marché s'engage sur l'honneur à justifier de la régularité de la situation de son entreprise au regard des articles du code du travail relatifs au travail clandestin.

5.4. Travailleurs d'aptitudes physiques restreintes

La proportion maximale des travailleurs d'aptitudes restreintes et leur rémunération par rapport au nombre total des travailleurs de la même catégorie employés à l'exécution des prestations faisant l'objet du marché seront conformes à la réglementation en vigueur.

5.5. Pièces et attestations à fournir

Conformément aux dispositions de l'article R.2143-7 du code de la commande publique, des articles L8222-1 à L8222-3, R8222-1 du code du travail, le Titulaire est tenu de produire tous les six mois et ce, de la notification jusqu'à la fin de l'exécution du marché, l'ensemble des documents exigés au titre des articles D8222-5 ou D8222-7 et D8222-8 du Code du travail.

Les documents seront à enregistrer sur la plateforme ACTRADIS du prestataire en charge de la collecte des documents exigés au titre de la lutte contre le travail dissimulé, directement sur le site à l'adresse : www.actradis.fr